

BULLETIN

Montréal, 20 février, 1893.

** En France les bureaux de bienfaisance sont chargés de distribuer des secours aux nécessiteux. Dans un grand nombre de ces bureaux les distributeurs sont des sectaires franc-maçons, libres penseurs et autres personnages *ejusdem farinae*. Ils refusent injustement des secours aux familles nécessiteuses qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes, à celles où on pratique la religion publiquement, au lieu de les envoyer aux écoles publiques c'est-à-dire aux écoles sans Dieu. En certains endroits on a poussé le fanatisme sectaire à ses extrêmes limites. Témoin le fait suivant Dans une commune un couple non marié recevait des secours du bureau de bienfaisance. Ce couple, pris de remords, résolut d'abandonner cette vie indigne et de contracter une union légitime. Ce qu'il fit aux applaudissements de tous les honnêtes gens. Quelques jours plus tard la femme s'étant présentée au bureau de bienfaisance on lui signifia qu'ayant régularisé sa position elle n'aurait plus de secours. Ainsi tant que le couple en question a vécu dans le vice, des secours lui ont été accordés, mais après sa conversion on a supprimé tout secours. Ces faits et d'autres semblables, en nombre considérable, ont été la cause d'une interpellation à la Chambre des Députés dans sa séance du 20 décembre. M. d'Allières, député, a affirmé alors que *l'exclusion des familles catholiques est générale et que les secours du bureau de bienfaisance deviennent un instrument de tyrannie politique.*

C'est ainsi que certaines gens entendent la charité ou plutôt la philanthropie, car la charité véritable n'est pas connue dans ces quartiers là.

.

** Le scandale du Panama cause toujours beaucoup d'excitation en France. Quelques accusés viennent d'être atteints par la justice, mais le plus grand nombre des coupables, et ce ne sont pas les moins tarés, ont jusqu'ici déjoué toutes ses recherches.

Quelle est la cause de cette impuissance à découvrir les coupables ? Y a-t-il connivence des autorités ou simplement lâcheté ou apathie ? Il est bien difficile de résoudre ces questions. Ces fraudes gigantesques qui ont causé la ruine d'un grand nombre et absorbé les épargnes de plus de 800,000 obligataires et actionnaires de la compagnie méritent une punition équivalente. Espérons que tôt ou tard tous les coupables seront atteints et que la société sera vengée.

Le 9 février, M. Périvier, premier président de la cour d'Appel de Paris, chargé de juger messieurs Ferdinand de Lesseps, président de la compagnie du canal de Panama, Charles de Lesseps, et